

Une entrée en IHP ne s'improvise pas !

Quels sont les points importants auxquels vous devez prêter une attention particulière ?

- **Administrativement**

Etre en ordre de mutuelle.

N'oubliez pas votre carte d'identité (nécessaire le jour de l'admission).

Si vous avez un administrateur de biens, assurez-vous que celui-ci est informé de votre entrée en IHP et de son accord sur la partie financière.

- **Traitement médicamenteux**

Prévoir des ordonnances pour la durée du séjour (1 semaine, 1 mois) et le budget nécessaire pour votre traitement médicamenteux (si nécessaire, les dates d'injection).

- **Financièrement** (au 1/1/2019)

Prévoir 10 € pour le jour d'essai et 70 € pour la semaine d'essai qui couvriront les frais d'accompagnement, d'hébergement et l'alimentation (uniquement en habitation communautaire).

Prévoir de l'argent de poche.

Le premier jour de la semaine d'essai, selon l'hébergement choisi, prévoir le forfait mensuel ainsi que la provision équivalente à 1 mois de forfait mensuel, soit en :

- | | |
|---|-------------------|
| • Habitation communautaire | 1212 € (2x 606 €) |
| • Studio 1 pièce | 884 € (2x 442 €) |
| • Studio 1 pièce avec sanitaires privés | 1000 € (2x 500 €) |
| • Studio 2 pièces | 1120 € (2x 560 €) |
| • Duplex avec sanitaires privés | 1250 € (2x 625 €) |

À verser sur le compte ING BE89 3501 0362 1785. La provision sera restituée en tout ou en partie selon l'état des lieux de sortie.

- **Matériellement**

Prévoir vos literie : draps de lit, couette, oreiller, couverture. Prévoyez aussi le nécessaire pour votre première semaine : vêtements, produits d'hygiène personnelle ...

Cahier format A5 (cahier médical de liaison) et un semainier.